

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Levier stratégique au service de la compétence

The logo for OPCO SANTÉ is located in the bottom right corner. It consists of the word "OPCO" in a bold, dark blue sans-serif font, with the word "SANTÉ" in a red sans-serif font directly below it. The text is enclosed within a white circular shape that has a red arc on its right side, resembling a stylized speech bubble or a partial circle.

OPCO
SANTÉ

SOMMAIRE

Contexte de la réforme professionnelle

Définition du « plan de développement des compétences » (PDC)

Actions de formation rentrant dans le PDC

Obligations de l'employeur

Innover avec le PDC

Interview- témoignage

UN CONTEXTE DE RÉFORME NÉCESSAIRE AVEC UNE FINALITÉ AFFIRMÉE

UNE FRANCE CONSOMMATRICE DE FORMATION

Près de **32**
milliards d'€ investis

| **17** Millions de
bénéficiaires

| **1,5%** Du PIB

QUI VEUT IMPULSER DE NOUVELLES PRATIQUES



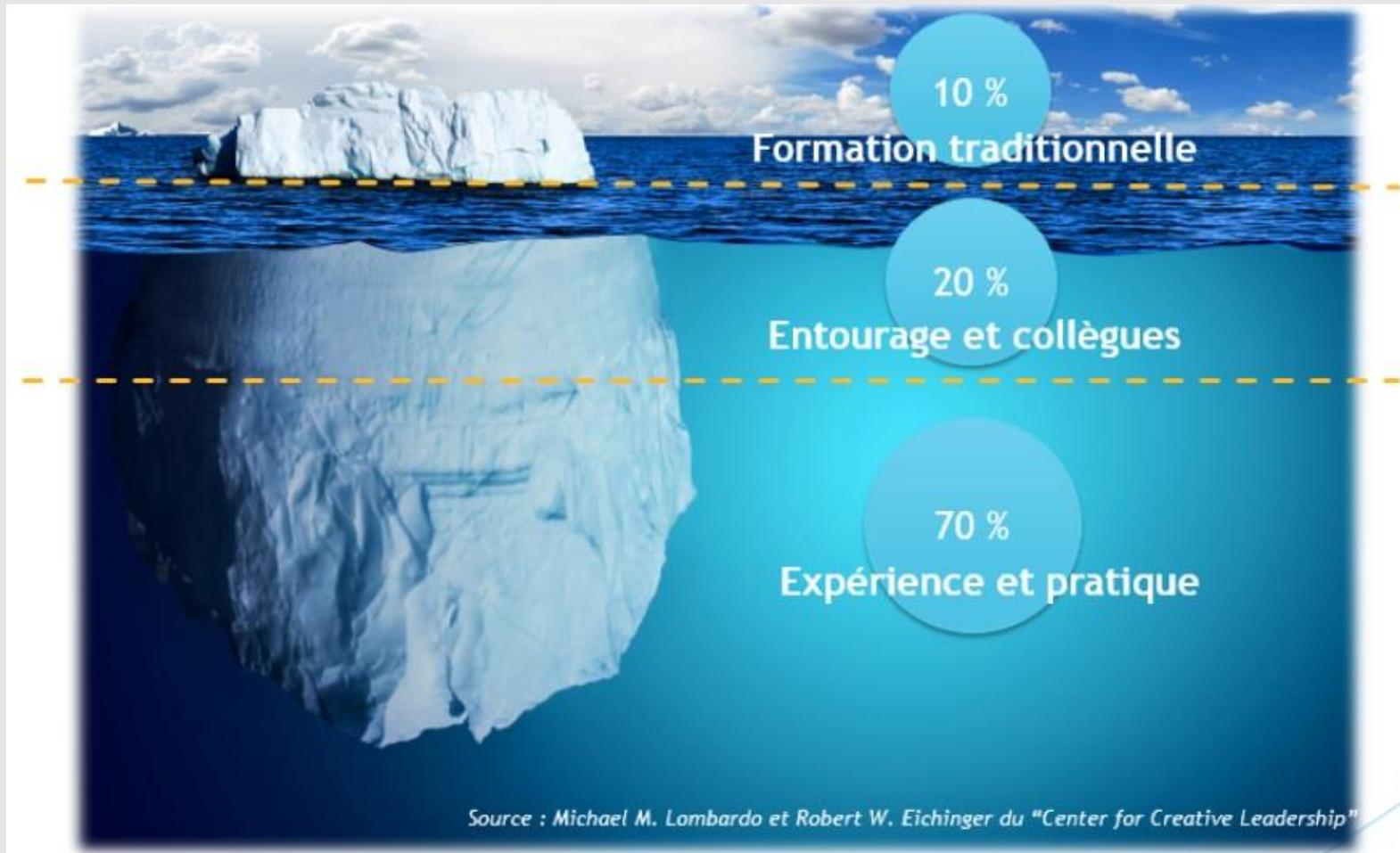
Toutes les entreprises contribuent à la formation professionnelle

Permettre aux actifs de devenir acteur de leur avenir professionnel

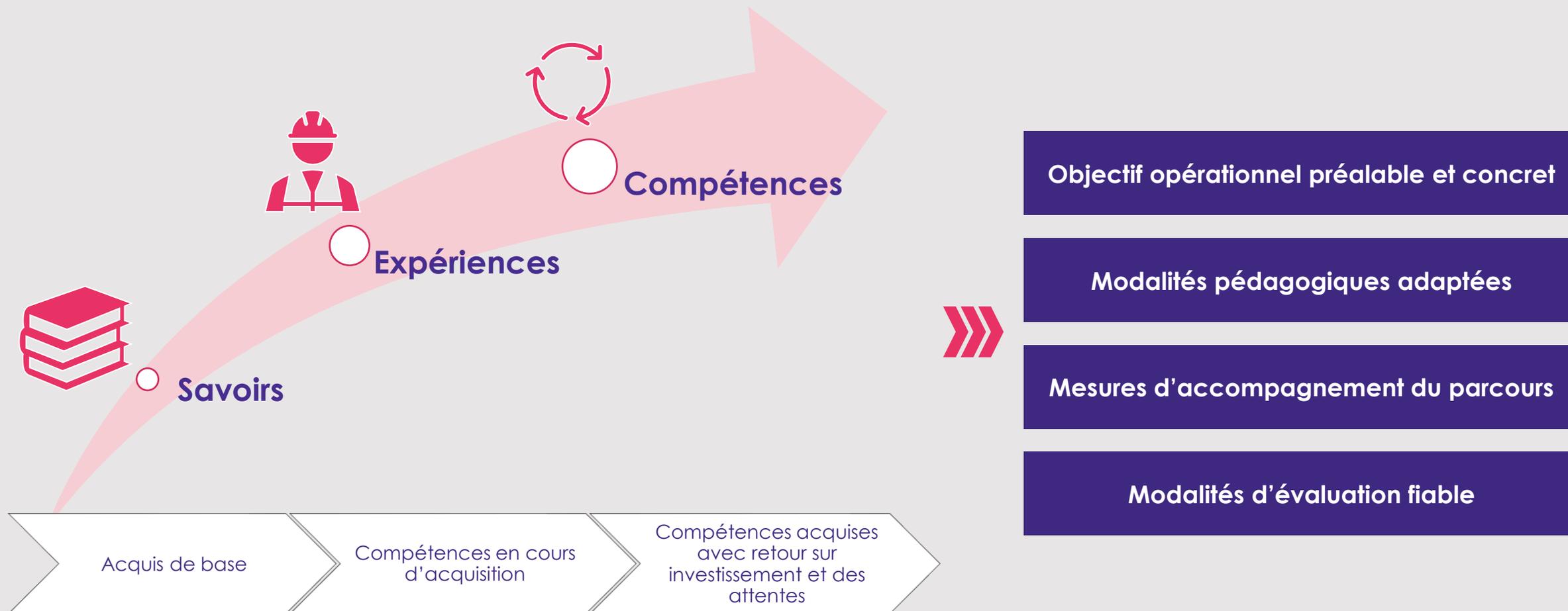
Rendre la formation plus lisible et accessible

Employabilité et compétences

QU'EST CE QUE LA NOTION DE COMPÉTENCE ?



UNE LOGIQUE DE PASSAGE DE PLAN DE FORMATION À PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



AU DELÀ D'UN SIMPLE CHANGEMENT DE TERMINOLOGIE



INTÉGRATION DANS UNE LOGIQUE DE PROJECTION

Le plan de développement des compétences **renvoie** à une logique de **GEPP**



La catégorie « **développement des compétences** » est une **possibilité** pour l'employeur



**Article L 6321-1
du code du
travail**

« (...) il peut proposer des formations qui participent au développement des compétences »

TOUT EN MAINTENANT LES ASPECTS OBLIGATOIRES

Maintien dans l'emploi

Adaptation au poste

LES CATÉGORIES DU PLAN ACCOMPAGNENT LA CARACTÉRISATION DES BESOINS

**La loi du 5 Septembre 2018
modifie le champ de la
catégorisation**



- Suppression de l'obligation de structuration
- **Suppression de l'obligation de présenter un plan catégorisé**

ET RESTENT UNE RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

Catégorie 1

- Adaptation au poste
- **Maintien dans l'emploi**



Article L 6321-1 du code du travail

« l'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi au regard (...) de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations (...) »»

Catégorie 2

- Développement des compétences

DES CATÉGORIES AU SERVICE DE LA CARACTÉRISATION DES BESOINS

Adaptation au poste de travail

- Ce que le salarié doit être capable de savoir faire dans le cadre de son descriptif de poste

- Non refusable

Maintien de leur capacité à occuper un emploi

- La capacité du salarié à prendre conscience que son emploi évolue et qu'il doit changer ses pratiques professionnelles

- Non refusable

Développement des compétences

- Les nouvelles missions nécessitant de nouvelles compétences **dans son emploi** → non refusable
- Les nouvelles missions nécessitant de nouvelles compétences **en dehors de son emploi** → refusable

Initiative salarié

Responsabilité de l'employeur

Gestion des emplois et des compétences

Entretien d'activité

Prioritaire

Dispositif initiative employeur

Gestion prévisionnelle des E&C

Entretien professionnel

Décalage dans le temps

Dispositif initiative salarié mobilisable

POUR SÉCURISER LES 3 NIVEAUX DE FORMATION OBLIGATOIRE



Obligations
opérationnelles



Adaptation au poste et
maintien dans l'emploi

Obligations
conventionnelles



Accord de Branches
Accord d'entreprise
(ou de groupe)

Obligations
juridiques



Formations dites
« obligatoires »
Code du travail mais
aussi, sécurité sociales,
assurances...



Article L 6321-2 du
code du travail

« toute action de formation qui
conditionne l'exercice d'une activité ou
d'une fonction, en application d'une
convention internationale ou de
dispositions légales et réglementaires »

INNOVER DANS SON PLAN

GRACE À LA NOUVELLE DÉFINITION DE L'ACTION DE FORMATION



Article L 6313-2 du code du travail

« l'action de formation mentionnée au 1° l'article L 6313-1 se définit comme un **parcours pédagogique** permettant d'atteindre un objectif professionnel

Elle peut être réalisée en **tout ou partie à distance**

Elle peut également être **réalisée en situation de travail.**



Parcours pédagogique



FOAD



AFEST

EN INTÉGRANT DE NOUVEAUX CRITÈRES

CRITÈRES APPLICABLES À LA FOAD

- ▶ **Assistance** technique et pédagogique
- ▶ Information de l'apprenant sur les **activités pédagogiques à effectuer** et leur durée moyenne
- ▶ **Evaluation** qui jalonnent ou terminent l'action

CRITÈRES APPLICABLES À L'AFEST

- ▶ **Analyse** de l'activité de travail **pour l'adapter** à des fins pédagogiques
- ▶ Décision préalable d'un formateur pouvant exercer une fonction tutorale
- ▶ Mise en place des **phases réflexives**
- ▶ **Evaluation** des acquis

EN BREF

- Construire un plan ayant pour finalité : **la compétence**
- Structurer les **parcours mixant** différentes modalités pédagogiques
- Repérer les actions permettant de faire de la **GEC** d'une part et de la **GEPP** d'autre part
- Repérer les actions **obligatoires** et **non obligatoires**

PAROLE D'ADHÉRENT

La parole est à vous...
Bonjour et bienvenue!

QUESTIONS - RÉPONSES

Prenons le temps de répondre
à vos questions

EVALUEZ LE WEBINAIRE, 2MIN TOP CHRONO !



<https://www.areyounet.com/runet/client/Reponse?i=579496391&s=CF1465E3>

MERCI

Marcelline LEVEQUE
Cheffe de produit
DMIC

The logo for OPCO SANTÉ is located in the bottom right corner. It consists of the word "OPCO" in a bold, dark blue, sans-serif font, with the word "SANTÉ" in a red, sans-serif font directly below it. The text is enclosed within a white circular shape that has a red arc on its right side, suggesting a stylized speech bubble or a partial circle.

OPCO
SANTÉ